

# L'insertion des Post Ados

Avis approuvé en séance plénière du CESL le 4 juillet 2013

## Composition de la commission :

Président : Cyril Bret

Rédacteur : Michel Peli

Membres : Stéphanie Aldebert, Tanguy Enaud, Jean-Paul Martinez, Michel Marbehan, Jean-Pierre Mazars, Jean-Marc Thomas, Marie-José Vila, Gérard Widemann.

## 1/ Préambule

Lors de la création du Conseil Economique et Social Local, Monsieur le Maire avait proposé, comme thème de travail, d'étudier le problème des post ados en difficulté.

Corine Buisson (adjointe au Maire déléguée au quartier Nord, à la Jeunesse et aux Manifestations) nous avait alors présentés, en réunion plénière le 24 mars 2010, la politique Jeunesse de la municipalité.

Compte tenu des mesures sur le point d'être mises en place à ce moment là, le CESL avait souhaité différer la création d'une commission sur le sujet en attendant les résultats de ces actions. Les résultats nous ont été présentés par Corine Buisson le 23 octobre 2012 (voir document joint).

## 2/ Définition

La commission propose la définition suivante :

**Un post-adolescent est un jeune entre 16 ans (fin de la scolarité obligatoire) et 25 ans (fin des aides jeunes et début des aides adultes).**

La commission a décidé de traiter le problème de l'insertion des jeunes n'étant pas encore entrés dans une vie active stable (autonomes économiquement et socialement).

## 3/ Méthode de travail

La commission créée à cet effet s'est réunie une première fois le 14 novembre 2012 pour définir le périmètre de travail, la méthode et le calendrier.

Cinq réunions se sont ensuite déroulées entre cette date et fin mars 2013. Durant ces réunions nous avons successivement entendu José Jimenez (directeur du service Jeunesse

et Animations), Jean-Marc Thomas (président de l'association Envoi), Cathy Kozlowski (directrice de la Mission Locale) et Muriel Poussard (directrice de la Maison de l'Emploi).

Enfin quatre autres réunions de la commission se sont ensuite tenues les 18, 30 avril, 15 et 29 mai pour émettre et synthétiser les idées, établir un pré rapport, l'amender pour arriver finalement au présent rapport.

#### **4/ Etat des lieux**

La commission doit souligner la qualité des exposés et des présentations qui ont été faites ainsi que l'écoute des personnes entendues :

- José Jimenez nous a présenté les différentes actions du service Jeunesse.
- Jean-Marc Thomas nous a présenté le fonctionnement de l'association Envoi : association pour l'insertion par l'activité économique des personnes en insertion et des travailleurs handicapés.
- Cathy Kozlowski nous a présenté le fonctionnement de la Mission Locale du Conseil Général.
- Muriel Poussard nous a présenté le fonctionnement de la Maison de l'Emploi.

Le schéma de l'ensemble des acteurs avec une fiche synthétique pour chacun est joint en annexe

#### **5/ Commentaires et constatations**

Au fur et à mesure des exposés et des débats, la commission s'est efforcée d'appréhender les forces et les éventuels points à améliorer de la situation actuelle et en particulier de la complémentarité entre le dispositif institutionnel et les mesures additionnelles mises en place par les divers intervenants.

Nous pouvons les résumer par les constatations suivantes :

##### **Forces du système**

- ❖ Un grand nombre d'organismes impliqués en partant de l'Etat jusqu'aux associations locales en passant par le Conseil Régional, le Conseil Général et la municipalité.
- ❖ Une forte motivation des intervenants qu'ils soient salariés ou bénévoles

##### **Points à améliorer**

- ❖ L'identification le plus en amont possible des personnes en difficulté d'insertion.
- ❖ Des rôles à priori bien établis mais une interface entre les divers intervenants manquant parfois d'efficacité, des chaînons manquants, voire le manque d'une coordination globale.

- ❖ Quelques pistes non encore explorées en particulier dans le domaine de l'aide initiale et de l'accompagnement.

## 6/ Propositions et recommandations de la commission

Au fil des discussions, il apparaît que les principaux problèmes rencontrés pour une meilleure intégration des post ados en difficulté se résument de la façon suivante :

- ❖ L'identification des personnes à aider
- ❖ La découverte de leur potentiel et de leurs aspirations
- ❖ L'accompagnement durant tout le parcours jusqu'à l'autonomie
- ❖ Le suivi

Les constatations exprimées dans le paragraphe précédent et l'identification des problèmes rencontrés nous amènent à formuler des recommandations synthétisées autour des axes majeurs suivants :

- **Le dispositif général qu'il serait bon de mettre en place.**
- **L'identification des personnes à aider.**
- **L'aide initiale.**
- **L'orientation et la formation.**
- **L'accompagnement.**
- **Le suivi statistique de la population concernée.**

### a) Le dispositif à mettre en place

- Compte tenu du nombre d'intervenants dans le système, la commission recommande de **traiter le problème sous la forme d'une mission permanente.**
- **Le chargé de mission**, dont le rattachement hiérarchique est à déterminer, **serait le point focal.**
- Il serait le **coordinateur de toutes les actions des différents intervenants** (réunions périodiques)
- **Il aurait « autorité » pour le périmètre de cette mission sur l'ensemble des services** concernés de la mairie (Jeunesse, Affaires Sociales, Enfance & Education, Sécurité, Sport, Culture...).
- Il devrait essayer de revoir globalement tout le dispositif pour éventuellement **supprimer ou réduire les redondances entre intervenants.**
- En terme de communication, il faudrait trouver à ce dispositif **un nom à fort identifiant** (e.g. Postado 1625 ou autre...).
- Attention **il ne s'agit pas de créer un nouveau service** au sein de la mairie mais d'utiliser des moyens existants (éventuellement à renforcer ou à réorienter).

### b) Identification des post ados concernés

- Il est bien évidemment vital d'organiser, de manière plus rationnelle et **le plus en amont possible, l'identification des personnes concernées** de façon à les prendre en charge le plus tôt possible. En ce sens l'action du CLSPD (prévention du

décrochage scolaire) peut tout à fait jouer ce rôle mais elle doit être inscrite dans le cadre de la mission et dirigée par le chargé de mission.

- Dans ce cadre il serait souhaitable de maîtriser et de **développer la veille éducative** (de la petite enfance au lycée)

c) L'aide initiale : l'objectif de cette phase est de donner envie de se créer un avenir en adhérant au processus

- **Leur redonner confiance en eux** notamment en les amenant à positiver leur vécu, leurs compétences, leurs points forts mais aussi à prendre conscience de leurs défauts et de leurs faiblesses
- Leur faire rencontrer **des autodidactes qui ont réussi leur vie sans diplôme**
- **Les mettre en rapport avec des tuteurs** issus directement du monde professionnel
- Créer **un forum annuel de rencontre** avec les entreprises des divers secteurs
- Les faire participer aux **forums existants** (exemple : semaine de l'industrie)
- **Leur redonner des repères temporels** (gérer son temps)
- Les sensibiliser et leur faire comprendre leurs droits **mais aussi leurs devoirs**.
- Leur faire comprendre la nécessité d'avoir **un savoir de base**

d) L'orientation et la formation

- **Une pré orientation** (style bilan de compétences) comparable à celle qui est proposée aux personnes en situation de handicap pourrait être mise en place systématiquement. L'objectif étant de découvrir le talent de chacun ou les pistes à explorer.
- Toutes les types de formation / insertion devraient être renforcées
  - Ecole de la deuxième chance
  - Apprentissage
  - Alternance
  - Emplois d'avenir
  - Service Civique
- Nous pensons qu'il serait nécessaire de mettre également l'accent sur **un programme de formation personnalisé d'utilisation des ressources de l'individu** (gestion budgétaire et bancaire, priorité des dépenses, écueils à éviter, crédits,..). Cette fonction est généralement assurée par les Conseiller(e)s en Economie Sociale et Familiale (CESF).
- Beaucoup de contrats de travail sont subordonnés à la possession du permis de conduire. Il faudrait **renforcer et étendre le système d'aide au passage de ce permis pour les 18-25 ans** (cf. CMJ : échange contre des travaux bénévoles d'intérêt collectif)

e) L'accompagnement

- Il serait intéressant d'instituer **un mode de parrainage des post ados** par l'intermédiaire d'associations telles que les clubs d'entreprises (e.g. *Réussir, ...*), les clubs services (e.g. *Rotary, Lions, ...*) ou l'association des commerçants et artisans. Les parrains devraient être dans la vie active pour une efficacité accrue (réseaux)

#### f) Le suivi statistique de la population concernée

- La définition **d'un indicateur simple** nous paraît essentielle pour visualiser les effets des mesures adoptées et l'évolution dans le temps. Par exemple, nombre de personnes concernées, entrées et sorties.

### 7- Conclusion : avis de la commission et suite des travaux

#### Avis de la commission

La commission a été impressionnée par le nombre de dispositifs institutionnels et non institutionnels qui place la ville, dans sa globalité, très en pointe sur ce sujet délicat et difficile.

Elle a essayé au mieux de répondre à la demande de Corine Buisson en ce qui concerne en particulier la mobilisation du secteur économique mais a aussi choisi d'aller un peu plus loin en proposant un dispositif plus complet et plus intégré.

Elle a présenté un certain nombre de propositions additionnelles et complémentaires par rapport à l'existant.

La commission est consciente que certaines de ces propositions représentent un coût additionnel pour la ville. Des économies sur certaines actions actuelles semblent néanmoins possibles. Compte tenu de la situation économique actuelle, une certaine priorité se dégage pour ce sujet. Un effort supplémentaire peut d'ailleurs, à terme, s'avérer productif et éviter la multiplication des aides.

**Cependant, la mise en place de ces recommandations ne sera efficace que si elle est assortie de la part des post ados concernés d'une réelle volonté de s'insérer. Cette volonté doit se traduire par une responsabilisation, de la motivation, de la discipline, de la rigueur, de la persévérance et d'efforts jusqu'à l'objectif qui est l'obtention d'un emploi pérenne. Ces engagements personnels pourraient se traduire par la signature d'un « contrat » moral avec la municipalité.**

#### Suite des travaux

Pour la suite de ces travaux, la commission souhaiterait, si possible, suivre la mise en place des solutions préconisées (si elles sont retenues) et participer éventuellement à leur évaluation.